

PLAN INVESTISSEMENT VOLONTAIRE TRAVAUX ELIGIBLES AIDE RENOVATION ENERGETIQUE

Le propriétaire doit réaliser des travaux d'isolation thermique (soit l'isolation des murs du logement soit l'isolation des combles et des planchers). Si le diagnostic technique¹ ne requiert pas de travaux d'isolation alors le projet devra porter au moins sur l'une des opérations suivantes :

- **Fourniture et pose de remplacement de système de chauffage ;**
- **Fourniture et pose d'équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.**

L'opération doit comprendre **a minima un poste de travaux d'isolation thermique ou à défaut, le remplacement de système de chauffage ou l'équipement de chauffage /d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.** Toutefois, l'opération peut également comprendre des travaux d'une autre nature, particulièrement les travaux d'amélioration définis aux annexes de l'arrêté du 30 décembre 1987 (PALULOS) mais ils ne seront financés que par le prêt.

Les aides délivrées permettent de financer :

- **Le coût de la fourniture et de la pose des équipements, produits et ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux d'économie d'énergie et le coût des travaux induits (payé à l'entreprise)**
- **Le coût de la dépose et de la mise en décharge des ouvrages, produits et équipements existants (payé à l'entreprise) ;**

Les travaux induits/ nécessaires sont ceux qui sont indissociablement liés aux travaux d'économies d'énergie. En conséquence, ne sont pris en compte que les travaux liés aux travaux initiaux de rénovation énergétique et consécutifs à ces derniers. **Pour Action Logement, la liste des travaux induits/nécessaires est celle fixée par l'arrêté du 30 mars 2009 modifié.**

Les travaux doivent impérativement être réalisés par une entreprise bénéficiant d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

D'autres frais annexes peuvent également être financés par ces aides pour leur ensemble mais dans la limite de 15% de la subvention globale, à savoir :

- Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) (payés à l'AMO) ;
- Les frais de maîtrise d'œuvre et des études relatives aux travaux (payés au propriétaire si le MOE est différent de l'entreprise qui réalise les travaux) ;
- Les frais de diagnostic de performance énergétique ou d'audit énergétique, réalisé en dehors des obligations réglementaires (payés au propriétaire) ;
- Les frais de l'assurance maître d'ouvrage (dommage-ouvrage) éventuellement prévue par l'AMO et souscrite par le bénéficiaire (payés au bénéficiaire).

¹ Le diagnostic technique réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) doit permettre d'effectuer un bilan énergétique comprenant l'usage et travaux permettant d'améliorer les conditions de vie dans le logement. Aucun formalisme n'est exigé.

Equipements		Prise en charge Action Logement
Chaudière HPE gaz (hors fioul)		✓
Chaudière gaz individuelle THPE		✓
Chaudière à micro-cogénération		✓
Chaudière collective THPE		✓
Dépose d'une cuve fioul		✓
Pompe à chaleurs	PAC air/eau	✓
	PAC géothermique	✓
	PAC air/air	✓
Chauffe-eau thermodynamique		✓
Appareil bois biomasse	Poêle, cuisinière, appareil de chauffage	✓
	Foyer fermé / insert	✓
	Appareil bois biomasse	✓
	Chaudière bois/biomasse	✓
Chauffage ou protection d'ECS solaire	Chauffe-eau solaire individuel	✓
	Système solaire combiné	✓
	Capteur solaires hybrides thermique et électriques à circulation liquide	✓
VMC simple flux		✓
VMC double flux		✓
Remplacement d'un convecteur électrique fixe par un convecteur plus performant au niveau énergétique		✓
Frais de raccordement à un réseau de chaleur majoritairement par des EnR ou de récupération		✓
Isolation	Toiture-terrasse	✓
	Plancher de combles perdus	✓
	Rampants de toiture, plafonds de combles	✓
	Mur en façade ou en pignon par l'extérieur	✓
	Plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert	✓
Fenêtre	Fenêtre Hors remplacement de simple vitrage	X
	Fenêtre / porte-fenêtre / en toiture Double fenêtres	X
	Vitrage de remplacement à isolation renforcée	X
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur		X
Volets isolants		X
Rénovation globale		✓
Audit énergétique réalisé hors obligation réglementaire		✓